Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

LETTRE N°17

LETTRE D'INFORMATION

URI CENTRE-VAL DE LOIRE CFDT



A l'ordre du jour session plénière du 9 février 2026
Avis du CESER/ Avis de la CFDT

- Avis ceser sur la charte d'usage de l'intelligence artificielle en région Centre-Val de Loire
- Avis Sur La Contribution Sur L'avenir Des Ceser
- Avis Ceser Sur Les Nouvelles Renaissances 2026

Date de la prochaine plénière du CESER : Le 7 avril 2026

Avis ceser sur la charte d'usage de l'intelligence artificielle en région Centre-Val de Loire

AVIS CESER

Rapporteurs : Emmanuel MARDON

Contexte général

41% des Français en âge de travailler ont adopté l'intelligence artificielle. Pourtant, des risques majeurs sont identifiés : opacité des modèles algorithmiques, biais discriminants, dépendance technologique, impact écologique, cybersécurité, faible préparation avec seulement 15% des salariés formés, 9% disposant d'outils encadrés et une utilisation souvent anarchique (« shadow IA ») pour 37% des utilisateurs. Face à cette accélération, la Région a choisi d'anticiper plutôt que subir en proposant une Charte d'usage de l'IA.

Les objectifs de la Charte

La Charte vise à encadrer les usages à travers cinq volets : approche proactive et responsable (cadre conforme RGPD et AI Act) ; vision éthique et inclusive (primauté humaine, transparence, lutte contre les biais) ; dimension écologique et sociale (frugalité numérique, réduction de la fracture numérique ; à horizon 2030, l'IA pourrait consommer 945 térawattheures d'électricité, soit plus que la consommation du Japon) ; formation et implication des agents (montées en compétence, participation des partenaires sociaux) ; protection des données (cybersécurité via data-centres hébergés en région).

Limites identifiées

Plusieurs interrogations émergent : souveraineté numérique évoquée mais sans plan concret pour réduire la dépendance aux acteurs extra-européens ; accessibilité insuffisamment détaillée (acculturation des publics fragiles, qualité des réseaux territoriaux) ; absence d'indicateurs pour mesurer les impacts sociaux, environnementaux et économiques ; dualité frugalité/innovation risquant de freiner l'expérimentation ; formation, défi majeur sans calendrier ni moyens précisés pour les agents, élus régionaux et conseillers du CESER.

Vers une stratégie régionale

Le CESER prend acte de la Charte mais remarque qu'il s'agit d'un document à philosophie défensive, manquant d'une vision porteuse d'opportunités pour le service public.

Le CESER regrette fortement de n'avoir été saisi que sur une annexe d'une stratégie régionale IA globale, alors que sur des stratégies majeures (Économie circulaire, ESS, Biodiversité), il a pu être saisi en amont.

La stratégie régionale devra viser les priorités en matière de : développement économique (accompagnement des associations, PME, start-ups via Digital Loire Valley, Lab'IA) ; stratégie industrielle autour de nos points forts (défense, agroalimentaire, pharmacie, aéronautique, énergie) en lien avec les Universités et écoles d'ingénieurs ; tourisme pour adapter offres et expériences ; acculturation et éducation de tous les citoyens, y compris les 15% victimes d'illectronisme ; mobilités pour optimiser les moyens des collectivités ; environnement pour les innovations d'économies d'énergies et de matières premières.

EN CONCLUSION :

Le CESER prend acte de cette Charte d'usage de l'IA qui pose un cadre nécessaire mais insuffisant. Il conviendra que la future stratégie régionale de l'intelligence artificielle soit plus ambitieuse, intégrant pleinement les dimensions économiques, sociales et environnementales. Le CESER reste disponible pour contribuer à l'élaboration de cette stratégie globale et attend d'être saisi en amont des prochaines orientations majeures.

Avis ceser sur la charte d'usage de l'intelligence artificielle en région Centre-Val de Loire

AVIS CFDT

Avis ceser sur la charte d'usage de l'intelligence artificielle en région Centre-Val de Loire

Intervention de Madame Michèle PERRIN

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller Régional, chers collègues,

Menaces pour l'emploi ; atteintes à la vie privée ; problèmes de fiabilité, de confabulation et de désinformation avec intention de nuire ; développement exponentiel des « hallucinations » ; insoutenabilité en matière de consommation d'électricité et d'eau ; menaces pour la démocratie et polarisation des opinions ; risques avec la cybersécurité et la protection des données ; avec l'IA, les citoyens ne feront plus aucun effort et notamment les jeunes… Les critiques, les craintes et les risques prononcés sur l'IA sont bien entendu avérés mais cela ne doit pas occuper tout l'espace du débat car n'oublions pas que l'Intelligence Artificielle (qui d'ailleurs porte mal son nom) n'est qu'un outil, un outil puissant, un outil qui dans certaines conditions peut aussi être très utile mais il faut surtout cadrer ses usages et apprendre à l'utiliser à bon escient.

Une Charte qui va dans le bon sens

La Charte d'usage de l'IA du Conseil Régional va plutôt dans le bon sens dans la mesure où son objectif est de réguler les missions des agents régionaux, et ainsi d'en limiter ses effets néfastes sur la confidentialité, l'intérêt général, les impacts écologiques… Pour la CFDT, les engagements mentionnés dans la charte sont importants et notamment la primauté de l'humain sur les productions de l'IA.

La CFDT se retrouve bien sur l'avis du Ceser qui nous est présenté, car il y a urgence à réguler l'utilisation parfois incontrôlée notamment des IA génératives, des usages par n'importe qui, n'importe comment et pour n'importe quoi.

Il faut aller beaucoup plus loin

Toutefois pour la CFDT, il faut aller beaucoup plus loin notamment :

- **En matière d'éthique** relative à l'intelligence artificielle et sur l'optimisation de l'impact bénéfique de l'IA ;
- **Sur la formation :** La charte évoque la formation avec pour seul objectif maîtriser l'IA mais compte tenu des enjeux et comme le mentionne l'avis du Ceser, il faut aller plus loin. La CFDT préconise de préciser les objectifs sur les usages pertinents et non-pertinents, sur l'importance de la frugalité concernant la consommation des ressources, sur des pratiques d'auto-critique des données et d'auto-contrôle des productions de l'IA, en matière d'accompagnement et de sensibilisation du management et des agents mais également de tous les élus régionaux y compris au Ceser ;
- **Sur la consommation des ressources :** Il est primordial d'impliquer le management pour encadrer les usages pertinents de l'IA, les usages ayant une véritable plus-value et une fiabilité afin d'en limiter son recours ;
- **Sur l'encadrement critique des productions :** Il est impératif de donner des moyens suffisants aux agents pour pouvoir rectifier systématiquement chaque production en cas de besoin : accès aux données fiables et du temps pour le faire… Car pour la CFDT, il est crucial de ne pas responsabiliser à outrance les agents ;

Sur des garanties fortes en matière de préservation durable des emplois.

Stratégie régionale de l'IA

Concernant la stratégie régionale de l'IA en CVDL, la CFDT se retrouve dans les priorités proposées par l'avis du Ceser mais exige que la protection des citoyens fasse également l'objet d'engagement ainsi que des suivis d'indicateurs opérationnels sur la consommation des ressources afin de ne pas atteindre l'insoutenabilité.

La CFDT votera l'avis du Ceser.

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

AVIS CESER

Contribution du président du CESER

Rapporteures : Sabine FERRAND et Karine LAFONT

Ce que nous sommes

Depuis plus d'un demi-siècle, le CESER Centre-Val de Loire œuvre, au côté du Conseil régional, dans l'intérêt des habitants de l'ensemble des territoires de la région. Lieu d'écoute, de dialogue et de respect de tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, assemblée issue de la société civile organisée, le CESER apporte une valeur ajoutée à la vie démocratique régionale.

Outil de recueil des aspirations citoyennes, lanceur d'alerte sur les difficultés concrètes (accès aux soins, logement, mobilité), le CESER a su s'ouvrir à la participation citoyenne (pionnier dans la saisine citoyenne), articuler ses travaux avec les conseils de développement et le CESE, échanger en interrégionalité, rencontrer maires ruraux et métropoles, préfets et élus départementaux, parlementaires nationaux.

Le CESER a rendu plus agile son fonctionnement, plus accessibles et lisibles ses rapports, plus rapides ses réponses aux saisines. Il a renforcé la part d'actifs parmi ses membres et assuré la parité femmes-hommes au Bureau pour les postes à responsabilité.

Ce que nous souhaitons devenir

Le CESER souhaite renforcer son rôle de « catalyseur d'intelligence collective » et suggère des propositions concrètes :

- **Composition et mandats :** Inciter à une représentativité territoriale ; réflexion sur le mode de désignation du 4ème collège ; veiller à la diversité générationnelle et faciliter l'engagement des actifs ; limiter les responsabilités dans le temps ; garantir l'engagement des conseillers en situation de handicap. Effets attendus : renforcer la représentativité, favoriser le renouvellement générationnel et promouvoir la place des actifs et des jeunes.

- **Droit de saisine et gouvernance :** Donner aux préfets et exécutifs territoriaux la possibilité de saisir le CESER, en renforçant le rôle du Bureau dans la vérification de l'intérêt régional et de la soutenabilité. Effets attendus : meilleure réactivité, légitimité renforcée, transparence et visibilité.

- **Agilité, modernité, évaluation :** Optimiser les délais de production, renforcer l'usage du numérique, des réunions hybrides, des travaux en formations légères ; démultiplier les contributions en amont des grandes stratégies régionales ; mettre en place un compte-rendu annuel devant l'assemblée régionale avec analyse des suites données aux préconisations (indicateurs). Effets attendus : un CESER plus agile, plus proche des besoins territoriaux, plus attractif. Des décisions politiques éclairées des réalités économiques et sociales.

- **Participation citoyenne et visibilité :** Attirer l'attention du Conseil régional sur des sujets communs remontés par les territoires ; renforcer les partenariats avec les CODEV. Effets attendus : ancrage territorial renforcé, confiance démocratique, représentativité réelle, légitimité accrue.

EN CONCLUSION :

Considérer ces propositions comme un projet de transformation : faire du CESER l'outil territorial au service de toutes et tous, une instance modernisée, utile et indispensable. En période de défiance démocratique, le CESER est un vecteur de transparence, de dialogue, de démocratie et de cohésion sociale – il éclaire la décision publique et facilite la mise en œuvre des politiques publiques. Le CESER est une chance pour la démocratie, une chance pour accompagner les transitions en construisant du commun, une chance pour recréer du lien entre institutions et citoyens. Saisissons-là !

AVIS CFDT

Avis Sur La Contribution Sur L'avenir Des Ceser

Intervention de Monsieur Gilles LORY

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président du CESER, mesdames les rapporteures, mes chers collègues,

Ce sera une courte intervention de la CFDT, puisque nous avions déjà eu l'occasion d'intervenir sur ce sujet lors de la session plénière du 15 décembre dernier et que les positionnements, remarques et interrogations que nous avions formulées restent d'actualité.

Un contexte particulier

Mais bien évidemment, dans le contexte actuel, parler de l'avenir des CESER prend une consonance toute particulière. Peu de temps après avoir évité une première menace de suppression des CESER, en voici déjà une nouvelle qui se profile avec la volonté de rendre facultatif les CESER. Ne nous leurrons pas : rendre facultatif les CESER, c'est acter à plus ou moins long terme leur disparition pure et simple !

Nous indiquions dans notre intervention du 15 décembre « Que si les citoyens sont aujourd'hui si critiques vis-à-vis des politiques c'est parce qu'ils considèrent que les habitants et citoyens ne sont pas assez écoutés par les politiques. Ce n'est pas en empêchant l'expression citoyenne que ces politiques combleront le fossé qui se creuse entre eux et la population. ». Les CESER contribuent à cette expression citoyenne et les exemples mis en avant dans la contribution examinée aujourd'hui en sont l'exemple, tout comme l'apport de nos travaux contribue à la prise de décision publique.

Saluer les engagements

Dans ce contexte, la CFDT tient à saluer le travail réalisé par notre Président de CESER pour rencontrer, convaincre tous ceux qui peuvent peser dans la décision pour pérenniser les CESER. Il n'a pas ménagé sa peine et nous tenons à l'en remercier. De même, nous saluons l'engagement des organisations et associations qui, comme la CFDT, cherchent à convaincre du bien-fondé du maintien des CESER.

Une proposition

C'est dans cette logique de renforcer le poids et la légitimité des arguments portés par notre Président que nous souhaitons faire une proposition : l'élaboration d'un texte plaidant pour le maintien des CESER et proposé à la signature des conseillers et/ou des organisations qui le composent. Cela permettrait à notre avis de donner encore plus de force et de poids aux démarches qui sont entreprises.

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

Avis Ceser Sur Les Nouvelles Renaissances 2026

AVIS CESER

Rapporteur : Olivier KOCH-MATHIAN

Contexte :

Initié en 2020 à l'issue de la célébration des « 500 ans des Renaissances » en 2019, le dispositif des « Nouvelles Renaissances » a permis de décliner 4 saisons culturelles et touristiques en région. La dernière de 2025 était articulée autour de trois anniversaires : 25 ans de l'inscription du Val de Loire au patrimoine de l'UNESCO, 15 ans du repas gastronomique français, et 20 ans de la Loire à vélo. À compter de 2026, le contexte devient celui de la préparation de Bourges capitale européenne de la culture en 2028 (BCEC 2028).

Un dispositif novateur qui fait sens

Cette stratégie présente un intérêt majeur du fait de sa recherche de décloisonnement et transversalité des politiques publiques. Elle valorise le lien fort entre patrimoine, tourisme et culture. En 2026, la thématique sera celle des métamorphoses autour de 6 axes : patrimoine, mobilités et accessibilité, arts de vivre, jeunesses, culture et tourisme. L'année 2026 marque aussi le 150ème anniversaire de la disparition de George Sand, identifié comme « une étape stratégique de montée en puissance vers BCEC 2028 ».

Le dispositif prévoit deux niveaux : initiatives locales (limite de 2000 €) et projets structurants avec conventionnement. Cette déclinaison permet à tous les acteurs d'être éligibles. Il prévoit aussi un processus de labellisation sans financement mais offrant de la lisibilité.

Compléments et précisions nécessaires

Évaluation liminaire nécessaire : Le CESER regrette l'absence d'évaluation pour les quatre saisons passées. Il aurait été intéressant d'apprécier les impacts 2020-2025 : nature des acteurs financés, fréquentation, retombées économiques, plus-value pour les habitants. Cet exercice pourrait être conduit avec un laboratoire universitaire. Il faut également mesurer le niveau de connaissance par le grand public et ajuster la communication.

Campagne d'appel à projets à clarifier : Le délai pour les initiatives locales (27 février 2026) est extrêmement court. Le CESER s'interroge sur la capacité à s'approprier le dispositif et à coconstruire des projets. Pistes : ouvrir plusieurs périodes de campagne, clarifier la pluri-annualité. La notion de projets structurants et leur éligibilité n'est pas claire.

L'accent pourrait être porté sur l'éligibilité des fêtes de village. Le CESER s'interroge sur les exclusions des « animations de loisirs à vocation locale ». S'appuyer sur les têtes de réseau des 6 thématiques pour diffuser l'appel serait utile. Le dispositif gagnerait à préciser comment inciter au levier avec les fonds européens (LEADER).

Articulation avec autres dispositifs : Le lien avec BCEC 2028 n'est pas très lisible. Les « Nouvelles Renaissances » pourront-elles compléter le CRI ou les nouveaux commanditaires ? La pluralité des dispositifs ne permet pas une réelle lisibilité.

Dimension humaine : Le CESER s'interroge sur l'effectivité des dispositions d'inclusion et d'accessibilité. Le rapport aurait pu mettre en évidence les risques de précarisation des actifs du secteur culturel et préciser les modalités d'alerte. Un point spécifique sur l'appropriation par les habitants aurait été utile.

EN CONCLUSION :

Le CESER se félicite du choix de faire perdurer la dynamique initiée en 2019. Dans une région où la consommation patrimoniale est deux fois supérieure à la moyenne nationale, ce dispositif prend toute sa dimension. Le CESER soutient cette politique utile aux outils perfectibles qui répond à une réelle spécificité régionale en la mettant en valeur.

AVIS CFDT

Avis Cfdt Sur Les Nouvelles Renaissances 2026

Intervention de Madame Sabine LECONTE

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président, Madame la Conseillère Régionale déléguée à la culture, Monsieur le rapporteur, Mesdames Messieurs les vice-présidents et conseillers,

Le rapport qui est soumis à notre examen pose les principes d'une stratégie culturelle transversale, il ouvre des perspectives à l'horizon 2026-2028 avec comme élément structurant, Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028, projet pour lequel nous avons œuvré au sein de notre instance.

Une approche intéressante

L'approche plurielle du fait culturel à travers les grands projets et partenariats prévus en 2026 avec le centre Pompidou notamment, le croisement de l'art de vivre, avec la gastronomie, la viticulture et l'activité touristique, l'attention portée à de plus petits projets initiés par les associations, petites entreprises ou collectivités locales, nous semble tout à fait intéressante.

La CFDT partage l'avis proposé par le rapporteur.

Points de vigilance

Toutefois nous notons plusieurs points de vigilance :

- Le bilan de l'année 2025 mériterait une évaluation plus approfondie via des indicateurs quantitatifs mais aussi qualitatifs, afin d'orienter et d'affiner les stratégies décidées ;
- De même aucun élément financier relatif au budget 2026 n'est communiqué, hormis le montant plafonné des subventions aux porteurs de petits projets ;
- Le délai de réponse relatif à l'appel à projets nous interroge sur la capacité des structures à y répondre dans les temps impartis, d'autant plus s'il s'agit de projets coconstruits.

Préserver la culture

Enfin, la CFDT tient à rappeler, au travers de cet avis, les prises de position qu'elle a tenues, notamment à l'occasion de précédentes plénières au travers des avis sur les orientations budgétaires ou des budgets primitifs sur l'importance de préserver la culture dans les choix régionaux qui seront mis en œuvre. La culture est une compétence partagée entre les collectivités. C'est une bonne chose, mais dans un contexte budgétaire difficile la tentation peut être grande de sacrifier la culture sous prétexte d'économies. De nombreuses collectivités, régionales, départementales ou locales ont déjà malheureusement fait ce choix.

Pourtant, faire ce choix, c'est réduire l'attractivité du territoire, de la possibilité d'attirer de nouveaux talents sur notre territoire et de revitaliser ainsi notre économie. C'est réduire aussi notre capacité d'attractivité touristique tout comme la qualité de vie des habitants de la région centre. C'est aussi réduire pour les habitants, et notamment pour les jeunes, leur ouverture sur le monde, les modes d'expressions et au final leur esprit critique qui est particulièrement nécessaire dans le monde complexe dans lequel nous vivons. À ces titres donc, la CFDT réaffirme le souhait que la culture soit particulièrement préservée dans le contexte budgétaire difficile que nous connaissons.

La CFDT votera l'avis.

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

ORGANIGRAMME CFDT
CESER CENTRE VAL DE LOIRE



AVELINE Teddy

Titre : Conseiller
Commission : Formation, Orientation, Recherche, Compétenc Education
Département d'origine : Loir-et-Cher (41)

CARLAT Jean-Paul

Titre : Conseiller
Commission : Environnement, Mobilités, Espace
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)





FLACHER Martine

Titre : Conseillère
Commission : Qualité de la vie, Solidarités, Egalités
Département d'origine : Loiret (45)

LECONTE Sabine

Titre : Secrétaire de la 2ème commission
Commission : Environnement, Mobilités, Espace
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)





LORY Gilles

Titre : Vice-Président délégué Santé, Solidarités, Territoires
Commission : Qualité de la vie, Solidarités, Egalités
Département d'origine : Loiret (45)

PERRIN Michèle

Titre : Présidente de la 4ème commission
Commission : Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)





RENIER Jean-Louis

Titre : Rapporteur général aux Stratégies
Commission :
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)

REY Julien

Titre : Conseiller
Commission : Économie, Activités, Emploi
Département d'origine : Loiret (45)





VENTURO Cécilia

Titre : Conseillière
Commission : Économie, Activités, Emploi
Département d'origine : Loiret (45)